



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Observation des Prix dans l'Industrie et les Services (Opise)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : mensuelle pour l'industrie, trimestrielle pour les services

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), direction des statistiques d'entreprises (DSE), département des statistiques de court terme (DSCT).

Au cours de sa réunion du 3/10/24, la commission « entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête européenne de l'Enquête Observation des Prix dans l'Industrie et les Services (Opise) menée auprès d'unités légales...

- pour les prix à la production : ayant une activité (principale ou secondaire) dans les branches des sections B à E de la nomenclature d'activités française (NAF rev. 2).
- pour les prix d'achat à l'importation de biens : importatrices de produits industriels au sens de la classification de produits française (CPF rév. 2.1),
- pour les prix à la production des services : ayant une activité dans les sections H, I, J, L, M et N ainsi que dans la division 95 de la Naf rev 2.
- pour les prix à la production de l'entretien-amélioration des bâtiments : ayant une activité dans la division «43–Travaux de construction spécialisés» de la Naf rév. 2. sauf 43.1, 43.21B, 43.99B, 43.99D et 43.99 E

Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Objectifs : L'enquête mesure l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de vente de la production de biens, de services ou de prestations d'entretien-amélioration des bâtiments

Historique et contexte : Le dispositif d'« Observation des Prix dans l'Industrie et les Services » (Opise) est l'héritier des « indices de prix de gros » calculés en France depuis 1911 et à partir de 1977 des « indices de prix de vente industriels », destinés alors principalement à servir de références d'évolution de prix pour des indexations de contrats. La mensualisation des indices de prix de l'industrie a été mise en œuvre à partir de 1989. Le suivi des prix à la production des services a débuté en 1992. Le suivi des indices de prix à la production de l'industrie pour les marchés extérieurs a débuté à partir de 2001. En 2004, les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels ont été créés, sur un rythme également mensuel. Les dernières évolutions visent à élargir le champ des indices de prix à la production des services à l'ensemble des marchés («BtoAll» i. e. y compris les services aux ménages résidents ou à des agents non-résidents). L'enquête Opise intègre également le suivi trimestriel des prix de l'entretien-amélioration des logements (IPEA) et la branche des transports ferroviaires de fret (49.20) est enquêtée par l'Insee depuis 2021.

Place dans le dispositif statistique et concertation : Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont des indicateurs conjoncturels de tensions inflationnistes attendus. L'enquête Opise

est la seule source d'information permettant de suivre les évolutions à court terme des prix à la production dans l'industrie et les services, et ses résultats sont par ailleurs largement utilisés pour élaborer d'autres indices et indicateurs publiés par l'Insee (comptes nationaux, indices de la production industrielle –IPI –, indices de production dans les services, indices de coût de production dans la construction, ...)

Les termes et évolutions du règlement européen des statistiques d'entreprises donnent lieu à des échanges réguliers entre statisticiens des Etats membres sur des sujets de méthodologie ou sur des questions liées aux métadonnées. Les indices de prix à la production sont également suivis par l'ONU et par l'OCDE, et les indices de prix à la production des services font l'objet de débats annuels au sein du groupe de Voorburg sous l'égide de l'ONU.

Des consultations ont également lieu avec les organisations professionnelles avant le lancement d'un renouvellement ou d'une extension de champ.

Questionnaire et collecte : Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, pour les services et l'entretien-amélioration des bâtiments, les questionnaires sont trimestriels. En fonction du calendrier de mise à jour des prix, certains fournisseurs peuvent être sollicités à un rythme moins fréquent. Les temps de réponse médians et moyens à l'enquête sont respectivement de 30 minutes et 35 minutes pour les questionnaires mensuels des prix à la production dans l'industrie, et de 20 et 29 minutes pour les questionnaires trimestriels des prix à la production des services et de l'entretien-amélioration des bâtiments. Plus de 96 % des retours se font par internet. À ce jour, l'échantillon de l'enquête Opise compte environ 3700 unités légales pour le calcul des indices de prix à la production dans l'industrie, 2200 unités légales pour les indices de prix à la production des services et 900 unités légales pour les indices de prix dans l'entretien-amélioration des bâtiments.

Utilisateurs et diffusion : Les indices de prix à la production sont largement utilisés par

- le système statistique public français (cf place dans un dispositif statistique)
- la Banque Centrale Européenne dans le cadre des indicateurs de la zone euro ;
- des organismes internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI), et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour un suivi économique d'ensemble et des comparaisons internationales ;
- des agents économiques de la sphère privée ou publique : collectivités locales, administrations, responsables d'entreprises qui utilisent certains indices de prix de production pour des indexations de contrats
- l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles au plus tard le dernier jour ouvré du mois suivant, pour les services et l'entretien-amélioration des bâtiments, le dernier jour ouvré du deuxième mois du trimestre suivant. Les données sont mises à disposition via le CASD une fois par an, (délai de 7 à 18 mois pour l'industrie et de 6 à 9 trimestres pour les services).

Suite à la révision de la NAF, les indices de prix de production seront publiés en CPF 2025 à partir du début de 2028 (période de référence : janvier pour l'industrie et trimestre 1 pour les services et IPEA).

Remarques en commission : l'enquête n'a pas fait l'objet de remarques en commission, hormis pour signaler son caractère fondamental

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour 5 ans.

L'opportunité est accordée pour 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, **soit pour les années de collecte 2025-2029**